Réf. Farde e-Assemblées : 2651291

N° OJ : **10**

Projet d'Arrêté - Conseil du 22/04/2025

**Objet :** Sports.- Subsides de fonctionnement 2025 à l'asbl Sporting Bruxelles FC.- Montant total : 45.000,00 EUR.- Liquidation en mensualités dans l'attente de l'approbation du budget 2025.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant que la Ville octroie annuellement un subside à l'asbl Sporting Bruxelles FC;

Vu les crédits qui seront inscrits à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2025, sous réserve de l'approbation du budget 2025 par l'autorité de tutelle;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer, dans l'attente de l'adoption du budget 2025 par le Conseil communal et de son approbation par l'autorité de tutelle, par mois le montant correspondant à 1/10 (4.500,00 EUR) du montant du subside annuel (45.000,00 EUR) à l'asbl Sporting Bruxelles FC.- Article 76410/33202 du budget ordinaire 2025.

Annexes :